

ARRETE MUNICIPAL N° 2024.177

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de Lornard
(Annule et remplace AC 2024-175)

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par les entreprises :
MITHIEUX -2 rue Louis Bréguet - 74600 Seynod, EUROVIA - 80 route des Ecoles 74330 POISY, le Cabinet LONGERAY - les Darmands - 73410 ST GIROD relative à des travaux de pluvial et de voirie pour le compte de la commune de Saint-Jorioz.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la route de Lornard, sera interdite, sauf transports scolaires, du 12/11/2024 au 31/01/2025 de 7h00 à 17h00.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la route d'Epagny, route de la Côte et route du Col de Leschaux.

Article 3 :

La circulation des riverains pourra être possible mais déconseillée durant les travaux.

Article 4 :

La circulation des véhicules de plus de 6T sera accordée aux entreprises chargées des travaux et limitée à 32T.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement les permissionnaires seront tenus de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Responsable du CTD de Saint-Jorioz.
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente du Grand Annecy Agglomération
- ✓ Les demandeurs (f.lafrasse@mithieux-tp.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Affiche sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 31/10/2024

Le Maire
Michel Béal

